

Décret

Générale

colonial

Décret n° 71-186 DU 11 MARS 1971 relatif aux attributions du Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer

n° 71-186

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier Ministre, Vu le décret n° 59-178 du 22 janvier 1959 relatif aux attributions des ministres

Vu le décret n° 68-675 du 25 juillet 1968 portant transfert au Premier Ministre des attributions relatives aux départements et territoires d'outre-mer

Vu les décrets des 20 juin 1969 et 25 février 1971 portant respectivement nomination du Premier Ministre et d'un membre du Gouvernement

Le Conseil d'Etat entendu

Le Conseil des Ministres entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Sont transférées au Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer les attributions précédemment dévolues au Premier Ministre par le décret susvisé du 25 juillet 1968. Les services précédemment placés sous l'autorité du Premier Ministre en vertu dudit décret sont, en conséquence, placés sous l'autorité de ce ministre. Art. 2. — Le Premier Ministre, le Ministre d'Etat chargé des réformes administratives et le Ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République française.